



DOCUMENT DE TRAVAIL

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ AÉRIENNE (CHNSA)

Montréal, 12 au 14 septembre 2012

Point à l'ordre du jour 5 : Renforcement des capacités et assistance technique

**STRATÉGIE INTERNATIONALE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS POUR LA SÛRETÉ
DU FRET AÉRIEN**

(Présenté par l'Australie, le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Italie, le Japon, l'Arabie saoudite, Singapour, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Conseil international des aéroports, l'Association du transport aérien international, la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), la International Air Cargo Association et l'Organisation mondiale des douanes)

RÉSUMÉ

Le présent document propose que le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI, par le biais de son Groupe de travail sur la sûreté du fret aérien (GT SFA), élabore une stratégie internationale de renforcement de capacités propre à la sûreté du fret aérien et du courrier orientée par les résultats de la vérification du Programme universel d'audits de sûreté (PUAS) de l'OACI. Cette stratégie vise à s'inspirer des stratégies existantes en matière de renforcement de capacités tout en examinant les complexités entourant la sûreté du fret aérien.

L'élaboration de cette stratégie encouragera les États contractants et les intervenants à appuyer d'autres États contractants qui ont besoin d'aide pour se conformer aux normes et aux pratiques recommandées (NPR) renforcées de l'OACI relatives à la sûreté du fret aérien et du courrier. L'objectif consiste également à aider les États contractants et le secteur à coordonner leurs initiatives de soutien afin de réduire le dédoublement des efforts.

Mesure : On encourage les membres de la CHNSA à approuver les mesures proposées au paragraphe 2.

1. INTRODUCTION

1.1 Le présent document vise à proposer que le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI, par le biais de son Groupe de travail sur la sûreté du fret aérien (GT SFA) élabore une stratégie internationale de renforcement de capacités propre à la sûreté du fret aérien et du courrier qui sera présentée lors de la 38^e séance de l'Assemblée de l'OACI en 2013. La stratégie correspondrait aux principes clés sur la sûreté du fret aérien et du courrier et les mentionnerait. Ces principes soulignent l'importance du renforcement de capacités continu pour les États contractants ayant des capacités limitées

¹ Traductions fournies par le Canada

(sur le plan financier, de l'infrastructure, technique, etc.) et qui ont donc besoin d'aide à bien mettre en œuvre les NPR améliorées de l'OACI en matière de sûreté du fret aérien. La stratégie tenterait de se servir des résultats de la vérification du PUAS, sous réserve du consentement des États qui reçoivent de l'aide et conformément à la pratique recommandée (PR) 2.4.5, afin de cibler plus efficacement les efforts liés au renforcement de capacités et de suggérer une coordination régionale pour éviter le dédoublement des efforts et des activités de formation divergentes.

2. CONTEXTE

2.1 Les attaques menées en octobre 2010 et les rapports médiatiques récents au sujet des efforts des terroristes visant à mettre au point de nouveaux engins explosifs improvisés (EEI) démontrent que l'aviation commerciale continue à être ciblée par des groupes terroristes. Des complots terroristes successifs continuent à cibler le secteur de l'aviation; il est donc plus important que jamais que les États demeurent vigilants et mettent immédiatement en œuvre des mesures de sûreté pour réduire les vulnérabilités à l'endroit de la sûreté aérienne. Compte tenu de la nature très intégrée du secteur de l'aviation commerciale, la sûreté mondiale du fret aérien demeure un domaine à risque.

2.2 L'Assemblée de l'OACI, le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et des intervenants ont reconnu que le transport sûr du fret aérien représente une composante essentielle du libre-échange et de la facilitation du commerce. De plus, des efforts coordonnés visant à renforcer les mesures liées à la sûreté du fret aérien et du courrier à l'échelle mondiale doivent être considérés comme étant prioritaires.

2.3 Le GT SFA du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI a été chargé d'élaborer des recommandations pour l'OACI et tous les États contractants afin de combler les lacunes en matière de sûreté du fret aérien, notamment l'élaboration de NPR mondiales améliorées et des documents d'orientation pertinents.

2.4 Lors de la troisième réunion du GT SFA du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI tenue à Singapour du 28 au 30 mai 2012, le GT SFA a convenu du fait que le renforcement des capacités constituait une composante importante des efforts visant à renforcer la sûreté du fret aérien. Par conséquent, un sous-groupe de travail a été créé pour élaborer une stratégie internationale de renforcement de capacité propre au fret aérien et au courrier qui appuierait la mise en œuvre de NPR mondiales améliorées.

3. UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS POUR LA SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN ET DU COURRIER

3.1 La stratégie d'aide et du renforcement de capacités pour la sûreté arienne de l'OACI note qu'il existe un grand besoin et une demande pour des initiatives de renforcement des capacités de l'OACI et qu'une telle aide aux États est essentielle à la réussite. Les responsables de la stratégie font également remarquer que les demandes des ressources envers l'organisation obligent l'OACI à gérer les priorités et les attentes.

3.2 Une stratégie internationale de renforcement des capacités pour la sûreté du fret aérien et du courrier s'inspirera de la stratégie d'aide et du renforcement de capacités pour la sûreté aérienne de l'OACI et permettrait d'apporter une aide ciblée aux États en besoin. Cette stratégie serait orientée par les résultats de vérification du PUAS, où la sûreté du fret aérien et du courrier a été indiquée comme étant un besoin prioritaire. La stratégie comprendrait une proposition visant à coordonner des initiatives bilatérales

et multilatérales en matière de renforcement de capacités à l'échelle régionale et parmi des organisations internationales comme l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Union postale universelle (UPU) afin d'harmoniser de telles initiatives, de maximiser les ressources limitées et d'éviter le dédoublement des efforts. L'élaboration d'une telle stratégie correspondrait également à la stratégie complète en matière de sûreté de l'aviation de l'OACI de 2011-2016 qui a été approuvée lors de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI en 2010.

3.3 Le secteur et d'autres acteurs dans le milieu du fret aérien sont des intervenants directs et devraient aussi continuer à assumer la responsabilité de travailler avec les principaux clients, les consignateurs, les expéditeurs, les fournisseurs des entrepreneurs ainsi que les autorités compétentes pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes de l'OACI pour assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

4. MESURES PRISES PAR LA CHNSA

4.1 On encourage les membres de la CHNSA à :

- a) approuver l'élaboration d'une stratégie internationale de renforcement de capacités propre à la sûreté du fret aérien et du courrier pour aider les États contractants de l'OACI qui ont besoin d'aide à bien mettre en œuvre les normes améliorées en matière de sûreté du fret aérien et du courrier de l'OACI; cette stratégie devrait être harmonisée avec la stratégie d'aide et du renforcement de capacités pour la sûreté aérienne de l'OACI et éviter le dédoublement des efforts;
- b) encourager tous les États contractants de l'OACI à appuyer davantage le Secrétariat dans ses efforts visant à appuyer le renforcement des capacités en fonction des résultats de la vérification du PUAS, sous réserve du consentement des États qui reçoivent de l'aide conformément à la PR 2.4.5, en se concentrant sur le fret aérien et le courrier lorsque ces éléments ont été désignés comme une priorité;
- c) inciter d'autres entités dans le milieu du fret aérien à continuer de prendre des mesures pour assurer efficacement la sécurité des sections de la chaîne d'approvisionnement dans lesquelles elles exercent leurs activités.